

Comptes sociaux 2025 RFA

6

6.1 Comptes de résultat comparés	358	6.6 Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.	382
6.2 Bilans comparés	359	6.6.1 Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI	382
6.3 Variation des capitaux propres	360	6.6.2 Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu	383
6.4 Tableau des flux de trésorerie	361	6.6.3 Chiffre d'affaires (hors taxes)	383
6.5 Notes annexes aux comptes sociaux	362	6.7 Résultats financiers sur cinq ans	384
		6.8 Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)	384
		6.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	385

Les comptes sociaux détaillés dans ce chapitre sont ceux de L'Oréal S.A. Ils font état de la situation financière de la Société mère *stricto sensu*. Ils n'intègrent pas les comptes des filiales du Groupe, par opposition aux comptes consolidés.

Les éléments relatifs aux comptes sociaux présents dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sont intégrés dans ce chapitre. Les pages concernées sont : le tableau des principales variations et franchissements de seuil des titres de participation dans les filiales, celui des résultats financiers sur cinq ans ainsi que le montant des dépenses et charges prévues à l'article 223 *quater* du Code général des impôts et le tableau des factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu prévu par les articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce. Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux complète ces informations.

6.1 Comptes de résultat comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation		5 999,1	5 794,6
Chiffre d'affaires	2	5 070,6	4 863,4
Reprise sur amortissements et provisions ⁽¹⁾		110,5	175,8
Autres produits ⁽²⁾	3	818,0	755,4
Charges d'exploitation		- 5 150,9	- 4 934,7
Achats consommés et variation de stocks		- 3,2	- 2,3
Autres achats et charges externes		- 3 162,3	- 3 084,0
Impôts et taxes et versements assimilés		- 145,6	- 125,7
Charges de personnel	4	- 1 233,0	- 1 154,9
Dotations aux amortissements et provisions	5	- 225,2	- 236,9
Autres charges ⁽²⁾	6	- 381,6	- 331,0
Résultat d'exploitation		848,2	859,9
Produits financiers des filiales et participations		6 041,9	5 196,0
Charges d'intérêts		- 190,4	- 214,8
Résultat de change		53,2	24,7
Variation des amortissements et provisions		- 531,7	22,1
Autres produits et charges financiers ⁽³⁾		4,0	9,2
Résultat financier	7	5 377,0	5 037,2
Résultat courant avant impôts		6 225,2	5 897,1
Résultat exceptionnel	8	2 852,2	- 61,5
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		- 44,6	- 42,5
Impôts sur les bénéfices	9	- 308,0	- 115,2
RÉSULTAT NET		8 724,8	5 678,0

(1) Ce poste incluait les transferts de charges comptabilisés jusqu'en 2024. À partir de 2025, le poste de transfert de charges est supprimé, les éléments concernés sont directement comptabilisés dans les comptes de produits et charges concernés, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.

(2) À partir de 2025, les autres produits et charges incluent les produits de cessions et la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.

(3) À partir de 2025, les autres produits et charges incluent les produits de cessions et la valeur nette comptable des immobilisations financières cédées, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.

6.2 Bilans comparés

ACTIF

<i>En millions d'euros (en valeurs nettes)</i>	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	12	4 754,2	4 562,3
Immobilisations corporelles	13	487,5	469,4
Immobilisations financières	14	26 905,0	23 409,5
Actif immobilisé		32 146,7	28 441,2
Stocks		—	0,9
Avances et acomptes versés		11,2	11,9
Clients et comptes rattachés	16	539,3	543,5
Autres créances	16	227,2	329,7
Charges constatées d'avance	16	49,9	51,3
Instruments financiers à terme	15	45,6	45,5
Disponibilités	27	2 417,6	290,7
Actif circulant		3 290,8	1 273,6
Primes de remboursement		14,0	7,9
Écart de conversion actif et différences d'évaluation	21	100,0	64,5
TOTAL DE L'ACTIF		35 551,5	29 787,0

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Capital		106,8	106,9
Primes		3 509,8	3 444,3
Réserves et report à nouveau		12 432,6	11 029,2
Résultat net		8 724,8	5 678,0
Provisions réglementées		15,0	14,6
Capitaux propres		24 789,0	20 273,0
Provisions pour risques et charges	18	361,3	366,5
Emprunts obligataires	19	8 928,5	6 080,1
Autres emprunts et dettes financières	19	1,1	1 810,3
Instruments financiers à terme		61,4	68,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		21,8	—
Fournisseurs et comptes rattachés	20	676,1	592,7
Autres passifs circulants	20	626,9	556,0
Dettes		10 315,8	9 107,3
Écart de conversion passif et différences d'évaluation	21	85,4	40,3
TOTAL DU PASSIF		35 551,5	29 787,0

6.3 Variation des capitaux propres

Le capital social se compose de 533 783 028 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2025 :

- émission de 279 923 actions au titre du programme d'actionnariat salarié ;
- émission de 547 720 actions gratuites ;
- annulation de 1 356 636 actions.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Écart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement ⁽²⁾	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	106,9	3 370,2	42,5	11 225,3	3 826,3	16,9	18 588,1
Augmentation de capital	0,2	69,8					70,0
Annulation d'actions	- 0,2			- 499,7			- 499,9
Affectation du résultat 2023				261,2	- 261,2		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023					- 3 565,1		- 3 565,1
Résultat de l'exercice 2024					5 678,0		5 678,0
Autres variations de la période		4,3		- 0,1		- 2,3	1,9
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	106,9	3 444,3	42,5	10 986,7	5 678,0	14,6	20 273,0
Augmentation de capital	0,2	65,5					65,7
Annulation d'actions	- 0,3			- 499,7			- 500,0
Affectation du résultat 2024				1 903,4	- 1 903,4		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2024					- 3 774,6		- 3 774,6
Résultat de l'exercice 2025					8 724,8		8 724,8
Autres variations de la période				- 0,3		0,4	0,1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	106,8	3 509,8	42,5	12 390,1	8 724,8	15,0	24 789,0

(1) Le montant complémentaire porté en réserves correspondant (i) aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres, (ii) aux mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et la date de paiement du dividende, sur les plans d'actions gratuites arrivant à échéance (iii) et le nombre définitif d'actions éligibles au dividende majoré, s'élève au global à 4,6 millions d'euros en 2025 contre - 1,1 million d'euros en 2024.

(2) Le poste « Provisions réglementées et subventions d'investissements » s'élevant au 31 décembre 2025 à 15 millions d'euros contre 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, est principalement constitué des amortissements dérogatoires.

Les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont détaillés en note 17.

6.4 Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31.12.2025	31.12.2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net		8 724,8	5 678,0
Dotations aux amortissements	12-13	149,5	113,5
Dotations aux provisions (nettes des reprises)		531,4	- 74,4
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations		- 2 877,7	72,3
Autre opération sans incidence sur la trésorerie		3,4	- 8,9
Marge brute d'auto-financement		6 531,4	5 780,5
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	25	283,9	203,7
Flux nets de trésorerie provenant de l'activité		6 815,3	5 984,3
INVESTISSEMENTS			
Acquisition d'immobilisations	12-13-14	- 2 026,7	- 2 795,4
Variation des autres actifs financiers	26	- 3 057,8	- 1 209,2
Cession d'immobilisations		3 036,9	206,4
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements		- 2 047,6	- 3 798,3
FINANCEMENT			
Augmentation de capital		65,9	69,9
Dividendes versés		- 3 774,6	- 3 565,1
Variation des dettes financières	19	1 067,8	1 234,1
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		- 2 641,0	- 2 261,1
Trésorerie acquise ou cédée dans la période		—	18,8
Variation de trésorerie		2 126,8	- 56,3
Trésorerie nette à l'ouverture	27	290,7	347,1
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	26	2 417,5	290,7

6.5 Notes annexes aux comptes sociaux

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	363	Note 17	Actions gratuites – Plan d'actionnariat salarié	371
Note 2	Chiffre d'affaires	365	Note 18	Provisions pour risques et charges	372
Note 3	Autres produits	365	Note 19	Emprunts et dettes financières	372
Note 4	Charges de personnel	365	Note 20	État des échéances des dettes	373
Note 5	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	366	Note 21	Écarts de conversion et différences d'évaluation	374
Note 6	Autres charges	366	Note 22	Instruments financiers dérivés	374
Note 7	Résultat financier	367	Note 23	Opérations avec les entreprises et les parties liées	376
Note 8	Résultat exceptionnel	367	Note 24	Engagements hors bilan	376
Note 9	Impôts sur les bénéfices	367	Note 25	Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	376
Note 10	Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts	368	Note 26	Variation des autres actifs financiers	376
Note 11	Frais de recherche	368	Note 27	Trésorerie nette à la clôture	377
Note 12	Immobilisations incorporelles	369	Note 28	Autres informations	377
Note 13	Immobilisations corporelles	369	Note 29	Opération d'acquisition en cours	377
Note 14	Immobilisations financières	370	Note 30	Événements post-clôture	377
Note 15	Instruments de trésorerie	370	Note 31	Liste des filiales et participations	378
Note 16	État des échéances des créances	370			

Faits marquants de l'exercice

Application du nouveau règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

La société L'Oréal S.A. a établi ses comptes conformément au nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2014-03, et dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement qui vise à moderniser, simplifier et clarifier la présentation des états financiers, est notamment venu :

- redéfinir le résultat exceptionnel ;
- supprimer la technique de transfert de charges ;
- mettre à jour le plan comptable en conséquence ;
- instaurer une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les impacts de ce nouveau règlement ont été décrits dans les différentes notes concernées, lorsque cela était jugé nécessaire.

Cessions actions Sanofi

Le Groupe L'Oréal a annoncé le 3 février 2025 la signature d'un accord en vue de la cession d'environ 29,6 millions d'actions Sanofi à Sanofi, soit 2,14 % du capital détenu à un prix de 101,5 euros par action, soit un montant total de 3 milliards d'euros. La plus-value réalisée nette de frais a été comptabilisée en résultat exceptionnel pour un montant de 2 992,8 millions d'euros. Suite à l'opération et après annulation des actions rachetées, L'Oréal détient désormais 7,2 % du capital de Sanofi et 13,1 % des droits de vote (cf. notes 8 et 31).

Émissions obligataires

Sur le marché américain

Le Groupe L'Oréal a procédé le 13 mai 2025 avec succès à sa première émission obligataire sur le marché américain, d'un montant nominal total de 1 milliard de dollars à 10 ans, assortie d'un coupon de 5,00 % par an.

Dans le cadre du programme EMTN

Le 12 novembre 2025, l'Oréal a procédé avec succès au placement d'une émission obligataire d'un montant nominal total de 3 milliards d'euros (cf. note 19).

Contribution d'impôt exceptionnelle France

Dans le cadre de la loi de finances du 14 février 2025 une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (Article 48) a été votée. Au titre de 2025, cette nouvelle contribution s'applique aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et dont le chiffre d'affaires réalisé en France est supérieur ou égal à 1 milliard d'euros. Cette contribution est assise sur la moyenne du bénéfice fiscal des exercices 2024 et 2025. À ce titre, L'Oréal S.A. a comptabilisé une charge de - 142,4 millions d'euros en impôt sur les sociétés en 2025.

Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 de L'Oréal S.A. ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC 2014-03 (Plan Comptable Général) modifié par le règlement ANC 2022-06 et aux principes comptables généralement admis, ainsi qu'aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Ce nouveau règlement étant d'application prospective, les dispositions du nouveau règlement sont sans conséquences sur les comptes antérieurs. Seules les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits par ce nouveau règlement ont été présentées dans les différentes notes annexes concernées.

Les principales méthodes retenues sont décrites ci-après.

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des prestations de services ainsi que des redevances de technologie.

1.2 Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

1.3 Frais de recherche et innovation

Les frais de recherche et innovation sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

1.4 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés immédiatement en charges de l'exercice où ils sont encourus.

1.5 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel (cf. note 8).

Un événement est considéré comme majeur et inhabituel lorsque ses conséquences peuvent influencer significativement le jugement porté sur les états financiers et que celui-ci n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

1.6 Impôts sur les bénéfices

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

Instaurée par l'OCDE et transposée en décembre 2023 en France, la réforme fiscale mondiale Pilier 2 vise à établir une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 % et est applicable à compter de l'exercice 2024 (cf. note 9).

1.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Les malis techniques de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents correspondants et amortis le cas échéant.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une dépréciation. Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Les brevets sont amortis sur une période de 2 à 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les cash-flows futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, même lorsqu'il n'existe aucun indice de perte de valeur.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, y compris frais d'acquisition.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20-50 ans
Installations, Agencements	5-10 ans
Installations techniques, Matériel, Outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Des amortissements exceptionnels peuvent être comptabilisés, dès lors que les faits et circonstances conduisent à revoir la durée d'utilisation du bien.

1.9 Immobilisations financières

1.9.1 Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité devient inférieure à sa valeur comptable.

1.9.2 Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale, et convertis au cours de change en vigueur à la clôture pour ceux libellés en devises. Ils sont également, si nécessaire, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions en vue de leur annulation sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

1.10 Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

1.11 Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Instruments de trésorerie

Les instruments dérivés qui n'entrent pas dans une relation de couverture sont qualifiés de positions ouvertes isolées. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, en contrepartie d'un compte d'écart de conversion.

1.12 Conversion des opérations en devises et couverture du risque de change

L'ensemble des créances, dettes, prêts et emprunts libellés en devises sont convertis au bilan sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de change, ainsi que les variations de change liées aux instruments de couverture souscrits pour couvrir ces créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont comptabilisées au bilan dans les postes « Écart de conversion actif/passif ».

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

Le gain potentiel tel qu'il ressort de la position globale de change ne fait pas l'objet de comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat, conformément aux normes comptables françaises.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan et les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts, dans le même agrégat de résultat. Les primes d'option et les reports/dépôts sont comptabilisés en résultat lors de l'enregistrement de l'élément couvert en résultat.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

1.13 Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant des couvertures de taux, les résultats dégagés par les *swaps* et les *caps* de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *pro rata temporis*.

1.14 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature commerciales, financières, fiscales ou sociales.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable pour l'Entreprise de supporter pour éteindre son obligation. Selon la nature des provisions, l'estimation des provisions tient compte des hypothèses les plus probables de réalisation, ou est évaluée selon des méthodes statistiques.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs (incertains) qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et font l'objet d'une information le cas échéant.

1.15 Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal S.A. participe, selon les lois et usages, à différents régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les dirigeants mandataires sociaux sont assimilés à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation. La société a opté pour la nouvelle possibilité offerte par la recommandation ANC 2013-02 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages assimilés telle que modifiée le 5 novembre 2021. En effet, la répartition de l'augmentation de l'engagement pour chaque salarié n'est plus linéaire sur sa durée d'emploi mais linéaire sur la seule durée d'acquisition de ses droits à prestations.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors-bilan.

Seuls les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle (cf. note 18).

Note 2 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Prestations de services ⁽¹⁾	5 003,7	4 784,9
Autres produits	66,9	78,5
TOTAL	5 070,6	4 863,4

(1) Inclut la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 960,8 millions d'euros en 2025 contre 908,5 millions d'euros en 2024.

Note 3 Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques, ainsi que les gains de change d'exploitation.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Redevances de marques	598,6	597,8
Gains de changes d'exploitation	150,9	93,1
Autres ⁽¹⁾	68,5	64,4
TOTAL	818,0	755,4

(1) Conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, les produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont désormais présentés en résultat d'exploitation, et étaient auparavant classés en résultat exceptionnel.

Note 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Salaires	- 800,0	- 778,3
Cotisations sociales	- 433,0	- 376,6
TOTAL	- 1 233,0	- 1 154,9

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2025	2024
Cadres	5 413	5 277
Employés, agents de maîtrise	1 161	1 197
TOTAL	6 574	6 474
Apprentis	401	421

Note 5 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	- 141,7	- 112,7
Dépréciation de l'actif immobilisé	- 1,9	—
Dépréciation de l'actif circulant	—	- 0,2
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	- 81,6	- 124,0
TOTAL	- 225,2	- 236,9

Note 6 Autres charges

Ce poste comprend principalement des redevances (marques et logiciels etc.) et des pertes de changes d'exploitation.

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Redevances	200,5	207,1
Pertes de changes d'exploitation	169,3	121,8
Autres ⁽¹⁾	11,8	2,1
TOTAL	381,6	331,0

(1) Conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées sont désormais présentés en résultat d'exploitation, et étaient auparavant classés en résultat exceptionnel.

Note 7 Résultat financier

Le résultat financier se détaille de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes encaissés ⁽¹⁾	5 859,2	5 052,4
Revenus des créances rattachées à des participations	182,7	143,7
Produits financiers des filiales et participations	6 041,9	5 196,0
Intérêts des emprunts obligataires	- 173,1	- 168,7
Autres charges d'intérêts	- 17,3	- 46,1
Charges d'intérêts	- 190,4	- 214,8
Différences positives de change	203,9	198,8
Différences négatives de change	- 150,7	- 174,1
Résultat de change	53,2	24,7
Reprises de provisions pour dépréciation des titres ⁽²⁾	12,7	106,4
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres ⁽³⁾	- 552,2	- 43,5
Reprises de provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	57,8	17,9
Dotations aux amortissements et provisions ⁽⁵⁾	- 50,0	- 58,7
Variations des amortissements et provisions	- 531,7	22,1
Autres produits financiers ⁽⁶⁾	51,4	9,2
Autres charges financières ⁽⁷⁾	- 47,4	—
Autres produits et charges financiers	4,0	9,2
RÉSULTAT FINANCIER	5 377,0	5 037,2
Total des produits financiers	6 367,7	5 528,3
Total des charges financières	- 990,7	- 491,1

(1) Dont dividendes concernant les entreprises liées 5 507,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 4 607,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(2) En 2024, les reprises de provisions de 106,4 millions d'euros concernent essentiellement les reprises suite aux liquidations de Atelier Cologne France (42,5 millions d'euros), de L'Oréal West Africa (25,3 millions d'euros) et la cession Canan Kozmetik (27,4 millions d'euros).

(3) En 2025, les dotations aux provisions de 552,2 millions concernent principalement les titres AESOP UK (458 millions d'euros), L'Oréal Travel Retail Americas (44,4 millions d'euros) et Bold (29 millions d'euros).

(4) Concerne essentiellement la reprise de provision pour perte de change qui s'élève à 56,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(5) Concerne essentiellement la dotation à la provision pour perte de change qui s'élève à - 37,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre - 56,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(6) Conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, la ligne « autres produits financiers » comprend, au 31 décembre 2025, les produits de cession d'immobilisations financières pour 42,3 millions d'euros ; ceux-ci étaient antérieurement comptabilisés en résultat exceptionnel.

(7) Conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, la ligne « autres charges financières » comprend au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des immobilisations financières cédées pour - 47,4 millions d'euros ; celles-ci étaient antérieurement comptabilisées en résultat exceptionnel.

Note 8 Résultat exceptionnel

En 2025, le résultat exceptionnel comprend essentiellement la plus-value de cession nette de frais, des titres Sanofi représentant 2,14 % du capital détenu à un prix de 101,5 euros par action soit un montant de 2 992,8 millions d'euros.

Note 9 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Impôt sur le résultat courant	- 81,0	- 94,8
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	- 78,4	10,1
Impôt Pilier 2	- 6,2	- 30,4
Contribution exceptionnelle	- 142,4	—
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 308,0	- 115,2

En 2025, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 137,7 millions d'euros, principalement lié à l'effet de la contribution exceptionnelle sur les filiales parties prenantes de l'intégration fiscale.

En 2024, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 0,9 million d'euros.

Les crédits d'impôt se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2025	31.12.2024
Crédits d'impôt recherche	34,2	33,9
Crédits d'impôt sur redevances en application de conventions internationales	51,5	49,9
Crédits d'impôt sur dividendes en application de conventions internationales	15,1	13,5
Autres	12,1	20,5
CRÉDITS D'IMPÔT	112,9	117,8

Note 10 Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024		Variations		31.12.2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉCALAGES TEMPORAIRES						
Provisions réglementées		3,5	0,7	0,8		3,6
Charges non déductibles temporairement	146,1		4,9	15,2	135,8	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées		6,3	5,7			0,6
Produits non taxables temporairement						
ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits, amortissements différés						
ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Réserve spéciale des plus-values à long terme		137,0				137,0

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit.

Note 11 Frais de recherche

L'ensemble des frais engagés en 2025, dans le cadre de l'activité Recherche s'élève à 1 374,3 millions d'euros contre 1 356,9 millions d'euros en 2024. Il s'agit notamment de dépenses de personnel, de prestations scientifiques externes et de frais liés aux brevets.

Note 12 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2025
Brevets et marques ⁽¹⁾	1 242,9	12,1	- 0,8	16,0	1 270,2
Fonds commerciaux ⁽²⁾	2 660,2	41,3	- 4,1	—	2 697,4
Solutions informatiques	666,9	43,5	- 20,8	105,6	795,2
Autres immobilisations incorporelles	369,4	—	—	—	369,4
Immobilisations en cours, avances et acomptes	600,3	216,2	- 10,0	- 124,6	681,9
Valeur brute	5 539,7	313,1	- 35,7	- 3,0	5 814,1
Brevets et marques	234,0	21,9	- 0,6	—	255,2
Fonds commerciaux	59,1	—	—	—	59,1
Solutions informatiques	431,4	83,4	- 19,4	—	495,7
Autres immobilisations incorporelles	9,2	—	—	—	9,2
Amortissements	733,7	105,3	- 20,0	—	819,0
Brevets et marques	77,3	1,3	—	—	78,5
Fonds commerciaux	166,2	—	- 4,1	—	162,2
Solutions informatiques	0,1	—	—	—	0,1
Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—
Dépréciations	243,6	1,3	- 4,1	—	240,8
VALEUR NETTE	4 562,3	206,5	- 11,6	- 3,0	4 754,2

(1) Les acquisitions de brevets et marques en 2025 concernent la mise en service de la technologie Sylena et l'acquisition de la marque et de la technologie de Dr.G.

(2) Les acquisitions de l'exercice 2025 concernent le fonds de commerce de Dr.G.

Au 31 décembre 2025, le montant des immobilisations incorporelles relatives au programme de transformation des systèmes d'information s'élève à 158 millions d'euros en immobilisations incorporelles nettes et 608 millions d'euros en immobilisations en cours.

Note 13 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2025
Terrains	80,6	2,5	—	10,5	93,6
Constructions	699,5	10,9	- 0,1	22,2	732,6
Installations techniques, matériel, outillage	197,5	8,7	- 1,2	12,4	217,4
Autres immobilisations corporelles	55,5	0,9	- 0,5	5,4	61,3
Immobilisations en cours, avances et acomptes	67,7	29,7	—	- 48,0	49,4
Valeur brute	1 100,8	52,8	- 1,8	2,5	1 154,4
Terrain	2,7	0,3	—	—	3,0
Constructions	414,8	22,2	- 0,1	—	436,9
Installations techniques, matériel, outillage	167,9	10,4	- 1,0	—	177,4
Autres immobilisations corporelles	44,8	3,6	- 0,5	—	47,9
Amortissements	630,2	36,4	- 1,6	—	665,1
Terrain	—	—	—	—	—
Installations techniques, matériel, outillage	1,2	0,6	—	—	1,8
Dépréciation	1,2	0,6	—	—	1,8
VALEUR NETTE	469,4	15,8	- 0,2	2,5	487,5

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle aux amortissements 2025 s'élève à 141,7 millions d'euros en linéaire.

Note 14 Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2024	Acquisition/ Souscription	Cession/ Réduction	Autres mouvements	31.12.2025
Titres de participation ⁽¹⁾	21 109,8	1 070,9	- 153,4	3,2	22 030,5
Prêts et créances rattachés ⁽²⁾	5 020,4	7 458,3	- 4 340,9	- 3,2	8 134,6
Actions L'Oréal ⁽³⁾	—	500,0	—	- 500,0	—
Autres	6,4	1,4	- 1,3	—	6,5
Valeur brute	26 136,5	9 030,6	- 4 495,6	- 500,0	30 171,5
Titres de participation ⁽⁴⁾	2 726,8	552,2	- 12,7	—	3 266,3
Prêts et créances rattachés	—	—	—	—	—
Autres	0,2	—	—	—	0,2
Dépréciation	2 727,0	552,2	- 12,7	—	3 266,5
VALEUR NETTE	23 409,5	8 478,4	- 4 482,9	- 500,0	26 905,0

(1) Les acquisitions/souscriptions correspondent essentiellement aux titres de CSA TOPCO (Medik8) pour 662,1 millions d'euros, à ceux de FEDERICI BRANDS (Color Wow UK) pour 143,4 millions d'euros, ainsi qu'à l'augmentation de capital de Sparlys pour 174,0 millions d'euros (cf. note 31).

Les cessions/réductions correspondent essentiellement à la valeur comptable des titres SANOFI cédés soit 106,0 millions d'euros. La participation de L'Oréal SA dans SANOFI s'élève à 7,27 % au 31 décembre 2025.

Les autres mouvements concernent principalement la capitalisation des avances faites en 2023 à L'Oréal Pakistan pour 3,2 millions d'euros.

(2) Les prêts et créances rattachés correspondent principalement à des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe qui s'élèvent à 8 002,6 millions d'euros contre 5 000 millions au 31 décembre 2024 ; les échéances sont comprises entre 2026 et 2036. Les mouvements sur prêts et créances rattachés correspondent à des placements court terme auprès de la centrale de trésorerie mis en place et remboursés au cours de l'année.

(3) Le Conseil d'Administration du 13 mars 2025 a décidé, dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2024, de procéder à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant maximum de 500 millions d'euros. Les actions ainsi rachetées pour 500 millions d'euros ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 juillet 2025.

(4) Cf. note 7 « Résultat financier ».

La liste des filiales et participations est présentée dans la note 31 des comptes sociaux.

Note 15 Instruments de trésorerie

Le solde des instruments de trésorerie s'élève à 45,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 45,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 16 État des échéances des créances

En millions d'euros	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances rattachés à des participations ⁽¹⁾	131,9	8 002,6	8 134,5	—	8 134,5
Autres immobilisations financières	6,2	—	6,2	—	6,2
Clients	539,3	—	539,3	—	539,3
Créances fiscales & sociales ⁽²⁾	178,6	—	178,6	—	178,6
Débiteurs divers	48,6	—	48,6	—	48,6
Autres créances	227,2	—	227,2	—	227,2
Charges constatées d'avance	49,9	—	49,9	—	49,9
TOTAL	954,5	8 002,6	8 957,1	—	8 957,1

(1) Les prêts et créances rattachés correspondent principalement à des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe qui s'élèvent à 8 003 millions d'euros contre 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2024 ; les échéances sont comprises entre 2026 et 2036. Ce poste inclut également 30 millions d'euros d'intérêts courus à recevoir au 31 décembre 2025.

(2) Dont créance d'impôt sur les sociétés pour 95,9 millions d'euros.

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances clients et actifs circulants s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Clients	11,1	0,9
Autres créances	0,8	3,3
TOTAL	11,9	4,2

Note 17 Actions gratuites - Plan d'actionnariat salarié

17.1 Actions gratuites

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
PLANS DE SOUSCRIPTION				
14.10.2020	15.10.2024	713 660	661 270	—
07.10.2021	08.10.2025	588 750	549 595	—
13.10.2022	14.10.2026	700 000	2 025	675 800
12.10.2023	13.10.2027	650 580	—	636 655
10.10.2024	11.10.2028	700 000	—	696 421
10.10.2025	11.10.2029	703 500	—	703 500

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de 4 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan.

Les conditions de performance concernent pour le plan du 7 octobre 2021 :

- à hauteur de 50 % des actions attribuées, la croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2022, 2023 et 2024.
- à hauteur de 50 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2022, 2023 et 2024 et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint. Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 200 actions.

Pour les plans du 13 octobre 2022, du 12 octobre 2023, du 10 octobre 2024 et du 10 octobre 2025 les conditions de performance concernent :

- à hauteur de 80 % de critères de performance de nature financière dont :
 - pour une moitié, croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2025, 2026 et 2027 pour le plan 2024,
 - 2026, 2027 et 2028 pour le plan 2025,
 - pour l'autre moitié l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe. Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2025, 2026 et 2027 pour le plan 2024,
 - 2026, 2027 et 2028 pour le plan 2025 ;

- à hauteur de 20 % de critères de performance de nature extra-financière dont :

- 15 % liés à l'atteinte d'engagements pris par le Groupe en matière de responsabilité environnementale et sociétale dans le cadre du programme L'Oréal pour le Futur,
- 5 % lié à la parité femmes-hommes au sein des postes stratégiques dont le Comité Exécutif.

Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 100 actions.

Au 31 décembre 2025, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées réalisées.

17.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

Plan de juin 2024

En juin 2024, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 358,71 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 5 juin au 19 juin 2024 au cours de laquelle 199 641 actions ont été souscrites et donnant droit à 72 795 actions abondées. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions définitif ne sera connu qu'en avril 2025.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes au titre d'abondement, gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de trois actions offertes pour six actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes via un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de trois actions offertes pour six actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 31 juillet 2029 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

L'augmentation de capital a eu lieu le 30 juillet 2024 à hauteur de 230 423 actions y compris actions abondées pour les salariés français.

Plan de 2025

En juin 2025, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 301,66 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 11 juin au 25 juin 2025 au cours de laquelle 218 322 actions ont été souscrites et donnant droit à 59 087 actions abondées. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions définitif ne sera connu qu'en avril 2026.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes au titre d'abondement, gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de trois actions offertes pour six actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes via un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de trois actions offertes pour six actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 30 juillet 2030 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

L'augmentation de capital a eu lieu le 29 juillet 2025 à hauteur de 246 115 actions y compris actions abondées pour les salariés français.

Date d'attribution	Date d'acquisition France	Date d'acquisition international	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
02.10.2020	02.10.2020	03.10.2025	496 991	487 149	—
22.06.2022	22.06.2022	23.06.2027	494 433	451 651	38 243
19.06.2024	19.06.2024	20.06.2029	276 236	231 391	41 299
25.06.2025	25.06.2025	26.06.2030	277 409	246 115	31 167

Note 18 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassement	31.12.2025
Provisions pour pertes de change	57,2	38,2	- 57,2	—	—	38,2
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	135,4	74,3	- 18,6	- 25,2	18,8	184,5
Total provisions pour risques	192,6	112,5	- 75,8	- 25,2	18,8	222,7
Provisions pour charges ⁽²⁾	173,8	65,6	- 66,2	- 16,0	- 18,8	138,6
Total provisions pour charges	173,8	65,6	- 66,2	- 16,0	- 18,8	138,6
TOTAL	366,5	178,1	- 142,0	- 41,3	—	361,3

(1) Ce poste comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques avec les administrations, des risques commerciaux et financiers.

(2) Ce poste comprend notamment des provisions pour charges liées aux personnels.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté en 2025 les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	81,6	- 85,8	- 19,8
Résultat financier	42,5	- 56,2	- 1,6
Résultat exceptionnel	54,1	—	- 19,8
TOTAL	178,2	- 142,0	- 41,3

Note 19 Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts obligataires et à court terme par l'émission de titres négociables à court terme en France et aux États-Unis. Le montant des programmes s'élève à 5 000 millions de dollars d'une part et à 5 000 millions d'euros d'autre part. Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

La liquidité sur les émissions de titres négociables à court terme est assurée par des lignes de crédit confirmées non utilisées qui s'élèvent à 7 000 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Une ligne de crédit confirmée non utilisée d'un montant de 4 000 millions d'euros d'une durée inférieure à 1 an a également été mise en place en décembre 2025.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

ANALYSE PAR NATURE

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts obligataires	8 928,5	6 080,1
Concours bancaires et Financement auprès de la centrale de trésorerie du Groupe	0,1	1 807,3
Autres emprunts et dettes financières	1,0	3,1
TOTAL	8 929,6	7 890,4

EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN

Montant des tranches En millions	Type d'émissions	Date d'émission	Type de taux	Coupon	Prix d'émission *	Échéance	Intérêts courus	31.12.2025	31.12.2024
EUR 1 250	SLB ⁽¹⁾	Mars 2022	Fixe	0,875 %	99,741 %	Juin 2026	5,5	1 260,3	1 255,5
EUR 1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	3,125 %	99,646 %	Mai 2025			1 019,4
EUR 1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	2,875 %	99,323 %	Mai 2028	17,9	1 017,9	1 017,9
EUR 800	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,739 %	Janvier 2027	25,3	825,3	829,8
EUR 700	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,754 %	Novembre 2029	2,5	702,5	702,5
EUR 750	EMTN	Novembre 2024	Fixe	2,500 %	99,551 %	Novembre 2027	2,8	752,8	752,8
EUR 500	EMTN	Novembre 2024	Fixe	2,875 %	99,812 %	Novembre 2031	2,2	502,2	502,2
USD 1 000	Obligataire ⁽²⁾	Mai 2025	Fixe	5,000 %	99,132 %	Mai 2035	5,0	857,5	—
EUR 850	EMTN	Novembre 2025	Variable	—	99,850 %	Novembre 2027	2,3	852,3	—
EUR 1 000	EMTN	Novembre 2025	Fixe	2,750 %	99,776 %	Novembre 2030	3,2	1 003,2	—
EUR 1 150	EMTN	Novembre 2025	Fixe	3,375 %	99,805 %	Janvier 2036	4,6	1 154,6	—
							71,2	8 928,5	6 080,1

* Après commissions.

(1) Sustainability-Linked Bond.

(2) Émission obligataire sur le marché américain.

Les émissions obligataires sont réalisées notamment dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 15 000 millions d'euros au 31 décembre 2025.

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Inférieure à 1 an	1 327,0	2 889,5
De 1 à 5 ans	5 100,0	4 500,9
Supérieure à 5 ans	2 502,6	500,0
TOTAL	8 929,6	7 890,4

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DE LA DETTE

Pour 2025, le taux moyen de la dette en euros s'élève à 2,75 % y compris emprunt obligataire, contre 2,66 % en 2024, et le taux moyen de la dette en dollars s'élève à 3,59 % contre 2,38 % en 2024.

Note 20 État des échéances des dettes

En millions d'euros	À un an au plus	À plus d'un an	Total
Fournisseurs	676,1	—	676,1
Autres passifs circulants dont	626,9	—	626,9
Dettes sur immobilisations	52,8	—	52,8
Dettes fiscales et sociales	527,6	—	527,6
Autres dettes	46,4	—	46,4

Les charges à payer relatives aux dettes fournisseurs et autres passifs circulants s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs	228,1	184,1
Dettes sur immobilisations	17,5	13,7
Dettes fiscales et sociales dont	468,5	420,6
Provision pour participation des salariés	44,7	43,4
Provision pour intéressement	111,6	107,5
Autres dettes	0,2	0,6
TOTAL	714,3	619,0

Note 21 Écarts de conversion et différences d'évaluation

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change du 31 décembre, ainsi que la prise en compte des instruments financiers, ont donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Créances financières	44,5	0,1	0,5	0,4
Clients	0,5	0,8	—	0,1
Dettes financières	—	—	42,5	—
Fournisseurs	0,2	0,3	—	—
Différences d'évaluation sur instruments financiers	54,8	63,4	42,4	39,8
TOTAL	100,0	64,5	85,4	40,3

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 38,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 comptabilisée en provision pour pertes de change (cf. note 18).

Au 31 décembre 2024, la position globale de change faisait ressortir une perte latente de 57,2 millions d'euros.

Note 22 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de change se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Nominal		Valeur de marché	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
CHANGES À TERME				
Achat EURO contre devises				
EUR/AUD	—	24,9	—	0,4
EUR/BRL	245,6	172,7	- 12,1	14,5
EUR/CAD	—	20,4	—	- 0,1
EUR/CLP	1,1	13,0	—	0,1
EUR/CNY	1 364,2	1 390,6	8,7	- 33,2
EUR/CZK	0,6	14,1	—	—
EUR/DKK	—	24,3	—	- 0,1
EUR/GBP	—	95,9	—	- 2,8
EUR/IDR	67,7	64,5	0,6	- 3,4
EUR/INR	11,4	32,9	0,1	- 2,0
EUR/KRW	66,5	68,0	3,3	1,3
EUR/PEN	22,0	23,3	- 1,4	- 1,8
EUR/PHP	11,4	14,6	0,3	- 0,4
EUR/PLN	—	21,4	—	- 0,3

En millions d'euros	Nominal		Valeur de marché	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
EUR/RSD	21,2	21,5	- 0,3	- 0,1
EUR/THB	83,4	82,5	- 1,8	- 6,5
EUR/TWD	51,4	64,7	3,7	- 0,6
EUR/VND	48,1	—	- 0,4	—
EUR/ZAR	36,9	50,1	- 3,2	- 1,7
EUR/Autres devises	2,0	18,7	—	- 1,0
Vente EURO contre devises				
EUR/JPY	31,7	3,7	- 3,3	0,1
EUR/MXN	49,6	—	3,1	—
EUR/SGD	180,3	175,0	- 3,5	3,1
EUR/USD	693,6	136,8	- 59,5	2,6
EUR/Autres devises	39,3	2,2	0,2	—
Achat USD contre devises				
USD/BRL	78,6	84,9	- 5,5	9,6
USD/CNY	143,5	164,2	- 2,7	4,6
USD/INR	20,5	15,4	0,3	0,2
USD/KRW	27,3	20,4	0,2	1,5
USD/PEN	37,2	38,2	- 2,4	- 0,3
USD/PHP	12,5	12,4	0,3	0,5
USD/THB	39,5	57,0	- 1,3	- 1,7
USD/TWD	10,2	10,2	0,5	0,5
USD/VND	34,2	—	- 0,1	—
USD/Autres devises	6,6	6,5	- 0,6	—
Vente USD contre devises				
USD/IDR	15,0	26,5	- 0,5	- 1,2
USD/Autres devises	—	—	—	—
Achat CNY contre devises				
CNY/IDR	22,7	21,4	0,4	- 0,3
CNY/INR	19,5	18,7	0,5	- 0,7
CNY/PHP	9,7	10,4	0,3	- 0,3
CNY/THB	17,8	17,5	- 0,2	- 0,1
CNY/Autres devises	9,3	7,5	0,6	0,1
Ventes CNY contre devises				
CNY/GBP	16,6	—	- 0,2	—
CNY/JPY	53,2	44,4	- 4,2	- 3,5
CNY/KRW	2,6	12,3	- 0,3	- 0,9
CNY/SGD	5,7	3,8	- 0,1	—
CNY/Autres devises	0,7	5,0	—	0,1
Autres couples de devises	—	—	—	—
INR/SGD	14,3	6,1	0,1	- 0,2
Autres	14,3	14,6	- 0,2	- 0,4
Total change à terme	3 639,5	3 133,2	- 80,6	- 24,4
TOTAL INSTRUMENTS	3 639,5	3 133,2	- 80,6	- 24,4

Note 23 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Note 24 Engagements hors bilan

24.1 Engagements en matière de location

Les engagements en matière de location simple s'élèvent à 19,3 millions d'euros à moins d'un an, à 27,3 millions d'euros d'un à cinq ans et à 2,1 millions d'euros à plus de cinq ans.

24.2 Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 19.

Les engagements d'achats liés à des prises de participation figurent en notes 29 et 30.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Engagements en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	- 283,7	- 242,9
Engagements de rachats de minoritaires ⁽²⁾	354,6	15,1
Garanties données ⁽³⁾	1 797,2	2 011,8
Commandes d'investissement et contrats de service ⁽⁴⁾	782,1	472,9

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2025 pour l'évaluation des engagements est de 4,00 % pour les régimes allouant un capital et de 4,25 % pour les régimes allouant une rente, comparés respectivement à 3,50 % et 3,50 % en 2024. Le niveau des taux a induit un excédent de financement des engagements de retraite de 251,0 millions d'euros fin 2025 contre 218,7 millions d'euros à fin 2024.

Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du Groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés soient solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Au 31 décembre 2025, les engagements de rachats de minoritaires comprennent essentiellement l'option de vente accordée aux actionnaires minoritaires de CSA TOPCO (Medik8) pour 347,3 millions d'euros.

(3) Cette ligne comprend notamment les cautions et garanties diverses pour le compte des filiales directes et indirectes pour 1 733,1 millions d'euros 31 décembre 2025, contre 1 961,6 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elle intègre aussi des engagements de financement vers un fonds à caractère philanthropique visant à soutenir les femmes en situation de vulnérabilité, et vers le Fonds L'Oréal pour l'Urgence Climatique.

(4) Y compris les engagements irrévocables de contrats informatiques et d'achats d'énergie (ces prestations feront l'objet de refacturations à destination des entités du Groupe).

24.3 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La Société constitue une provision lorsqu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

Note 25 Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Stocks	1,5	—
Créances	81,3	187,9
Dettes	201,2	15,9
TOTAL	283,9	203,7

Note 26 Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut principalement des placements long terme auprès de la centrale de trésorerie du Groupe.

Note 27 Trésorerie nette à la clôture

La trésorerie à la clôture s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Disponibilités ⁽¹⁾	2 417,6	290,7
Concours bancaires	- 0,1	—
TRÉSORERIE NETTE	2 417,5	290,7

(1) Disponibilités détenues auprès de la centrale de Trésorerie du Groupe.

Note 28 Autres informations

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figure dans la note 16 des comptes consolidés du Groupe.

Note 29 Opération d'acquisition en cours

Partenariat stratégique avec Kering

Kering et L'Oréal ont annoncé le 19 octobre 2025 la conclusion d'un partenariat stratégique de long terme dans la beauté et le bien-être de luxe. Cet accord ferme couvre l'acquisition de 100 % des titres Kering Beauté qui porte la Maison Creed et les licences de beauté et de fragrances de Maisons emblématiques de Kering que sont Gucci, Balenciaga et Bottega Veneta.

Grand nom historique de la haute parfumerie, Creed figure parmi les plus grandes Maisons de parfums de luxe, réputée pour son savoir-faire et sa maîtrise des ingrédients naturels rares. Au sein de L'Oréal Luxe, Creed sera idéalement positionnée pour accélérer encore davantage son développement mondial sur les marchés des fragrances masculines et féminines.

Par ailleurs, l'accord de licence Gucci conclu pour une durée de cinquante ans démarrera après l'expiration de la licence

actuelle avec Coty, dans le respect des obligations du groupe Kering au titre de l'accord de licence existant. Les deux autres licences ont été accordées également pour cinquante ans à compter de la réalisation de l'opération.

S'appuyant sur le succès d'Yves Saint Laurent Beauté, cette alliance vient consolider la longue histoire de collaboration entre deux leaders mondiaux aux atouts complémentaires : d'une part, les marques de luxe emblématiques de Kering et d'autre part, l'expertise inégalée de L'Oréal dans la beauté, afin d'accélérer la croissance de ces marques et créer une valeur significative dans ces catégories à fort potentiel.

Cet accord s'élève à 4 milliards d'euros, payables en numéraire à la réalisation de l'opération, prévue pour le premier semestre 2026. L'Oréal versera également des redevances à Kering pour l'utilisation des marques sous licence.

Note 30 Événements post-clôture

Émission d'un emprunt obligataire

Le 7 janvier 2026, L'Oréal a procédé avec succès au placement d'une émission obligataire d'un montant nominal total de 1 750 millions d'euros. L'offre est composée de trois tranches :

- une tranche de 650 millions d'euros à 2 ans, assortie d'un coupon à taux variable de Euribor 3M + 20 pb par an ;
- une tranche de 500 millions d'euros à 3 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,5 % par an ;
- une tranche de 600 millions d'euros à 6 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,875 % par an.

Le produit net des obligations sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, notamment pour financer en partie l'acquisition de la participation supplémentaire de 10 % dans Galderma annoncée en décembre 2025. La livraison des obligations a été effectuée le 12 janvier 2026.

Acquisition de 10 % de Galderma

L'Oréal a annoncé le 8 décembre 2025 l'acquisition de 10 % supplémentaires de Galderma Group AG. La transaction, prévue sur le premier trimestre 2026, portera la participation de L'Oréal au capital de Galderma à 20 %. Dans le cadre de l'augmentation de cette participation, le Conseil d'Administration de Galderma examinera la nomination de deux candidats administrateurs non indépendants représentant L'Oréal, en remplacement des membres du consortium mené par EQT, à compter de l'Assemblée Générale Annuelle de 2026. Cette prise de participation complémentaire a été finalisée le 10 février 2026 pour 4,2 milliards d'euros.

Note 31 Liste des filiales et participations

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes ⁽¹⁾ comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU)							
Azzaro Mugler Beauté France	78 723	1 058	100,00 %	78 723	78 723	945	1 015
Beauté, Recherche & Industries	1 069	17 829	100,00 %	9 495	9 495	- 3 179	6 510
BOLD (Business Opportunities for L'Oréal Development)	197 719	70 597	100,00 %	329 603	300 623	- 42 993	—
Cosmétique Active International	19	13 947	88,97 %	15 100	15 100	170 532	133 094
Cosmétique Active Production	186	27 149	80,13 %	5 081	5 081	12 515	15 608
EpiSkin	13 609	12 891	99,93 %	18 002	18 002	218	—
Fapagau & Cie	15	7 267	79,00 %	12	12	16 760	16 316
Faporeal	11 944	6 209	100,00 %	11 953	11 953	6 996	5 823
Finval	19 516	142 683	100,00 %	75 677	75 677	63 662	74 410
Gemey Paris – Maybelline New York	35	8 682	99,96 %	46	46	7 232	5 100
Holdial	1	11 101	98,88 %	11 101	11 101	1 762	1 168
L & J Ré	27 500	15 620	100,00 %	27 500	27 500	2 458	—
La Roche-Posay Laboratoire Dermatologique	380	4 437	99,98 %	27 579	27 579	65 883	60 580
LOA15	50	- 10	99,98 %	50	50	- 3	—
L'Oréal France	127 919	653 903	100,00 %	772 495	772 495	164 801	171 549
L'Oréal Fund for Nature Regeneration	32 722	- 8 008	100,00 %	27 603	25 372	- 965	—
L'Oréal International Distribution	6 414	6 841	100,00 %	11 642	11 642	40 844	32 891
L'Oréal Produits de Luxe International	98	—	99,85 %	2 556	2 556	14 628	7 509
L'Oréal Travel Retail	51 791	89 459	99,80 %	90 977	90 977	168 776	197 015
Magic Holdings Group Limited	37	291	100,00 %	63 411	11	182	991
Mugler Fashion	8	2 099	100,00 %	3 929	2 962	- 22	—
Soproréal	6 525	112 482	100,00 %	108 384	108 384	17 992	18 661
Noveal	9 102	49 516	100,00 %	64 501	55 362	- 1 815	—
Nutricos Technologies	1 070	- 378	50,00 %	38 125	—	- 3	—
Prestige & Collections International	78	7 465	99,81 %	98 364	98 364	519 248	577 425
Real Campus by L'Oréal	7 205	- 9 093	100,00 %	7 205	5	- 1 228	—
Sciencemd	13 005	- 12 095	100,00 %	13 005	—	- 1 622	—
Sicôs & Cie	375	13 927	100,00 %	1 076	1 076	16 386	12 963
Soprococ	8 250	9 893	100,00 %	12 165	12 165	6 043	8 164
Sparlys	12 899	177 329	100,00 %	192 553	192 553	2 416	4 977
B. PRINCIPALES PARTICIPATIONS FRANÇAISES (MOINS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU)							
Euroapi	95 590	—	5,47 %	74 535	11 669	—	—
Sanofi ⁽²⁾	2 438 854	—	7,27 %	317 916	317 916	—	347 589

(1) Y compris les résultats distribués par les SNC, et Sociétés Civiles, non intégrés fiscalement.

(2) Société cotée. L'Oréal détient à la clôture 88 670 657 actions, leur valeur boursière globale s'élève à 7 334 837 milliers d'euros au cours du 31 décembre 2025.

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. PRINCIPALES FILIALES ÉTRANGÈRES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU) ⁽¹⁾							
Aesop Uk Limited (Grande-Bretagne)	—	20 660	100,00 %	967 224	346 398	- 33 835	—
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	7 182	- 1 503	100,00 %	16 871	4 871	144	—
Biotherm (Monaco)	152	16	99,80 %	3 545	3 545	7 056	7 485
Cosmelor Ltd (Japon)	543	17 163	100,00 %	35 810	27 370	7 843	10 719
Cosmephil Holdings Corporation (Philippines)	174	- 131	100,00 %	400	14	—	—
CSA Topco Ltd (Grande-Bretagne)	849 280	- 3 852	77,40 %	662 101	662 101	- 6 095	—
Egypteloc LLC (Égypte)	1	75	99,80 %	7	7	325	398
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	345	20 250	100,00 %	61 123	18 523	3 467	1 716
Erwiton S.A. (Uruguay)	117	1 408	100,00 %	3	3	17 871	15 626
Federici Brands Ltd (Grande-Bretagne)	1	38 883	100,00 %	143 444	143 444	8 878	—
Kosmepol Sp. z.o.o. (Pologne)	43 208	58 470	99,73 %	48 965	48 965	9 756	8 517
L'Oréal Adria d.o.o. (Croatie)	133	3 613	100,00 %	1 503	1 503	24 307	24 338
L'Oréal Argentina SA (Argentine)	35 867	37 315	96,82 %	183 864	61 964	8 073	35 841
L'Oréal Australia Pty Ltd	2 707	1 734 140	100,00 %	33 867	33 867	160 373	—
L'Oréal Balkan d.o.o. (Serbie)	876	- 125	100,00 %	1 285	1 285	5 120	3 005
L'Oréal Baltic SIA (Lettonie)	370	47	100,00 %	529	529	2 975	2 111
L'Oréal Bangladesh Ltd (Bangladesh)	2 794	- 2 767	100,00 %	3 749	—	—	—
L'Oréal Belgilux S.A. (Belgique)	16 124	17 201	98,93 %	77 150	77 150	16 101	17 729
L'Oréal Brasil Comercila de Cosméticos Ltda	87 770	- 65 585	100,00 %	164 599	164 599	70 101	151 940
L'Oréal Brasil Pesquisas e Inovacao Ltda	25 673	2 260	99,99 %	45 654	45 654	1 000	4 733
L'Oréal Bulgaria EOOD	102	730	100,00 %	102	102	9 413	5 396
L'Oréal Canada Inc.	3 980	87 735	100,00 %	146 517	146 517	114 963	106 333
L'Oréal Central America S.A. (Panama)	9	- 8	100,00 %	8	—	- 166	—
L'Oréal Central West Africa (Nigéria)	7	- 5	99,91 %	18 106	8	—	—
L'Oréal Ceska Republika s.r.o (République tchèque)	4 414	- 1 144	100,00 %	4 983	4 983	44 031	40 579
L'Oréal Chile S.A. (Chili)	4 383	1 861	100,00 %	43 784	43 784	39 704	29 585
L'Oréal China Co Ltd (Chine)	55 460	- 408 607	100,00 %	345 733	345 733	615 385	571 716
L'Oréal Colombia S.A.S (Colombie)	2 942	48 630	100,00 %	80 419	49 419	3 686	—
L'Oréal Cosmetics Industry S.A.E. (Égypte)	12 184	14 742	52,72 %	58 363	23 363	11 693	—
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	269	34 468	100,00 %	8 336	8 336	85 653	71 138
L'Oréal Deutschland GmbH (Allemagne)	12 647	59 569	100,00 %	76 855	76 855	293 590	285 499
L'Oréal East Africa Ltd (Kenya)	3	- 1 444	99,98 %	70 150	420	- 4 985	—
L'Oréal Espana S.A.U. (Espagne)	59 911	69 398	100,00 %	361 454	361 454	151 027	146 139

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	3 274	100,00 %	1 280	1 280	3 339	3 804
L'Oréal Guatemala S.A.	1 174	1 224	100,00 %	2 162	2 162	68	114
L'Oréal Hellas S.A. (Grèce)	9 736	3 421	100,00 %	35 307	35 307	32 768	29 443
L'Oréal Hong Kong Ltd	3	- 47 941	100,00 %	24 276	24 276	100 762	74 845
L'Oréal India Private Ltd (Inde)	28 170	- 25 075	100,00 %	75 987	75 987	34 667	64 401
L'Oréal Israel Ltd (Israël)	6 125	13 569	96,48 %	45 794	45 794	21 335	22 381
L'Oréal Italia Spa	1 680	51 338	100,00 %	226 469	226 469	104 400	98 501
L'Oréal Kazakhstan Llp (Kazakhstan)	130	1 164	100,00 %	422	422	9 148	5 246
L'Oréal Korea Ltd (Corée du Sud)	2 091	28 080	100,00 %	506 932	506 932	- 5 263	—
L'Oréal Liban SAL	—	208	100,00 %	4 136	6	2 322	1 987
L'Oréal Magyarország Kosmetikai Kft (Hongrie)	291	- 182	100,00 %	787	787	5 173	4 995
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	4 993	- 1 890	100,00 %	6 762	6 762	29 781	14 119
L'Oréal Mexico S.A de C.V. (Mexique)	1 579	110 958	100,00 %	8 443	8 443	101 504	98 112
L'Oréal Middle East (Émirats arabes unis)	9 751	11 965	100,00 %	54 379	54 379	55 474	48 118
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	1 178	41 220	100,00 %	22 014	22 014	60 070	43 365
L'Oréal New Zealand Ltd (Nouvelle-Zélande)	42	3 735	100,00 %	6 110	6 110	2 746	2 449
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	979	1 729	100,00 %	4 050	4 050	4 433	5 521
L'Oréal Österreich Gmbh (Autriche)	2 915	950	100,00 %	3 818	3 818	3 827	4 407
L'Oréal Pakistan Private Ltd	13 177	- 12 820	100,00 %	26 934	3 200	1 666	—
L'Oréal Panama S.A.	171	- 413	100,00 %	168	168	29 545	28 449
L'Oréal Peru S.A.(Pérou)	2 544	509	100,00 %	3 739	3 739	10 579	11 318
L'Oréal Philippines Inc.	2 324	655	99,53 %	39 107	6 697	176	—
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	447	267	100,00 %	707	707	72 201	73 288
L'Oréal Portugal Unipessoal Lda	495	542	100,00 %	6 459	6 459	6 138	6 069
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	529	1 342	100,00 %	974	974	27 173	29 176
L'Oréal Saudi Arabia (Arabie saoudite)	7 131	8 575	78,16 %	12 999	12 999	8 251	5 008
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	3 655 899	- 93 916	100,00 %	6 394 939	4 656 039	- 74 868	100 318
L'Oréal Suisse S.A.	529	18 981	100,00 %	160 311	145 311	- 6 595	6 382
L'Oréal Sverige AB (Suède)	1 710	- 814	100,00 %	2 247	2 247	10 608	15 375
L'Oréal Taiwan Co Ltd (Région de Taïwan)	217	16 655	100,00 %	17 881	17 881	20 353	6 476
L'Oréal Thailand Ltd	5 413	1 126	100,00 %	5 238	5 238	44 383	28 570
L'Oréal Travel Retail Americas Inc. (USA)	43	15 283	100,00 %	100 317	55 870	54 513	18 512
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	36 047	- 6 208	100,00 %	55 093	14 243	32 351	19 218

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'OREAL UAE General Trading LLC (Émirats arabes unis)	21 385	10 749	100,00 %	34 523	34 523	7 244	7 591
L'Oréal UK Ltd (Grande-Bretagne)	116 277	- 98 341	100,00 %	145 573	145 573	222 365	215 827
L'Oréal Ukraine	547	30 284	100,00 %	2 990	—	23 368	16 265
L'Oréal Uruguay S.A.	356	5 204	100,00 %	2 718	2 718	6 135	1 107
L'Oréal USA Inc. (2)	622 895	3 259 619	100,00 %	4 851 879	4 851 879	1 088 213	1 416 795
L'Oréal Vietnam Co Ltd	11 560	212	100,00 %	13 646	13 646	19 506	14 933
Masrelor LLC (Égypte)	2 584	29	100,00 %	17 573	17 573	- 36	—
Nihon L'Oréal KK (Japon)	543	123 454	100,00 %	351 504	351 504	28 123	25 998
P.T. L'Oréal Indonesia	821	832	99,00 %	2 305	2 305	5 186	3 992
P.T. Yasulor Indonesia	42 069	20 717	99,99 %	110 022	79 022	2 406	2 284
Procosa Productos de Beleza Ltda (Brésil)	79 578	- 12 800	100,00 %	223 938	103 138	12 903	25 942
Scental Limited (Hong Kong)	5	188	100,00 %	8	8	—	—
B. PRINCIPALES PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (MOINS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU)							
Galderma (Suisse)	1 784		10,00 %	1 798 506	1 798 506		3 783
LIPP Distribution (Tunisie)	6 336	14 720	49,00 %	9 009	9 009	- 2 634	—
L'Oréal South Africa Holdings	35	12 720	36,00 %	9 590	9 590	- 1 531	965

(1) Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

(2) Données de la sous-consolidation de la filiale L'Oréal USA INC.

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS :				
• Brute réévaluée	2 117 929	17 282 144	404 914	1 817 105
• Nette	1 954 882	14 261 422	342 048	1 817 105
Montant des prêts et avances accordés ⁽¹⁾	8 002 624	8 000		
Montant des cautions et avals donnés ⁽²⁾	3 908	1 729 222		
Montant des dividendes comptabilisés	1 351 806	4 141 249	347 910	4 749

(1) Il s'agit de prêts à long terme consentis à Finval, la centrale de Trésorerie du Groupe.

(2) Il s'agit principalement d'une garantie émise pour L'Oréal USA Inc d'un montant de 1 705,2 millions d'euros.

6.6 Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.

6.6.1 Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts (« dépenses somptuaires ») et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

Dépenses et charges	2,0 millions d'euros
Impôt correspondant	0,6 million d'euros

6.6.2 Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la décomposition des factures émises et reçues non réglées au 31 décembre 2023 et dont le terme est échu est la suivante :

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus) ⁽¹⁾	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus) ⁽¹⁾
A. TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	159					1 297	26					6 993
Montant total des factures concernées TTC ⁽²⁾	2 565 051	11 961 536	- 85 962	-1123 499	608 338	11 360 414	-443 018	32 855 065	8 179 918	5 451 715	31 705 009	78 191 707
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice ⁽²⁾	0,06 %	0,28 %	0,00 %	- 0,03 %	0,01 %	0,27 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice ⁽²⁾							- 0,01 %	0,59 %	0,15 %	0,10 %	0,57 %	1,40 %
B. FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCE LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues						468						134
Montant total des factures exclues						4 137 506						288 976
C. DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours Délais légaux : fin de mois 45 jours											

(1) Dont montant des factures échues envers les sociétés du Groupe L'Oréal (intra-groupe) : 16 077 686 euros pour les factures reçues ; 77 462 482 euros pour les factures émises.

(2) Il est précisé que les montants et pourcentages négatifs mentionnés dans le tableau correspondent à des avoirs reçus par la Société.

6.6.3 Chiffre d'affaires (hors taxes)

En millions d'euros

Chiffre d'affaires	2025	2024	Variation en %
1 ^{er} trimestre	1 292,2	1 201,8	7,52 %
2 ^e trimestre	1 266,1	1 249,8	1,31 %
3 ^e trimestre	1 224,4	1 172,4	4,44 %
4 ^e trimestre	1 287,9	1 239,5	3,91 %
TOTAL	5 070,6	4 863,4	4,26 %

Le chiffre d'affaires comprend des prestations de services et des redevances de technologie.

6.7 Résultats financiers sur cinq ans

SOCIÉTÉ L'ORÉAL (À L'EXCLUSION DE SES FILIALES)

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)

	2021	2022	2023	2024	2025
I. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	111,5	107,0	106,9	106,9	106,8
b) Nombre d'actions	557 672 360	535 186 562	534 725 475	534 312 021	533 783 028 ⁽¹⁾
c) Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	-	-
II. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 255,4	6 282,0	5 982,7	4 863,4	5 070,6
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	4 174,1	12 579,2	6 058,7	5 874,8	9 758,3
c) Impôts sur les bénéfices	- 1,7	- 250,4	- 164,1	- 115,2	- 308,0
d) Résultat net	3 860,5	12 343,1	3 826,3	5 678,0	8 724,8
e) Montant des bénéfices distribués	2 596,7	3 248,4	3 564,0	3 779,2	3 882,2 ⁽²⁾
III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,43	22,98	10,95	10,70	17,62
b) Résultat net	6,92	23,06	7,16	10,63	16,35
c) Dividende versé à chaque action	4,80	6,00	6,60	7,00	7,20 ⁽²⁾
IV. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	9 134	9 543	8 219	6 474	6 574
b) Montant de la masse salariale	860,9	945,8	879,3	778,3	800,0
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Prévoyance...)	415,8	430,5	428,4	376,6	432,9

(1) Le capital correspond à 533 783 028 actions de 0,2 euro, à la suite de l'émission de 279 923 actions au titre du programme d'actionnariat salarié, de la livraison du plan ACAS 2021 représentant 547 720 actions, et l'annulation de 1 356 636 actions.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2026.

6.8 Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)

TITRE DE PARTICIPATION

(Principales variations et franchissements de seuil > à 5 %)

En millions d'euros Libellés	Situation au 31.12.2024 Y compris réévaluation		Acquisitions Montant	Souscriptions Montant	Autres Montant	Situation au 31.12.2025	
	Montant	%				Montant	%
BOLD	299,6	100,0	—	30,0	—	329,6	100,0
CSA Topco Ltd	—	—	—	662,1	—	662,1	77,4
Federici Brands Ltd	—	—	143,4	—	—	143,4	100,0
L'Oréal Fund for Nature Regeneration	75,0	100,0	—	—	- 47,4 ⁽¹⁾	27,6	100,0
Novéal	21,5	100,0	—	43,0	—	64,5	100,0
Sanofi	423,9	9,4	—	—	- 106,0 ⁽²⁾	317,9	7,3
Sparlys	18,6	100,0	—	174,0	—	192,6	100,0

(1) Rachat de titres.

(2) Cession de titres.

6.9 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société L'Oréal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et immobilisations incorporelles (hors solutions informatiques et immobilisations en cours, avances et acomptes)

Voir les notes « 1.7 - Principes comptables - Immobilisations incorporelles », « 1.9.1 - Titres de participation », « 12 - Immobilisations incorporelles », « 14 - Immobilisations financières » et « 31 - Liste des filiales et des participations » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation et les immobilisations incorporelles (hors solutions informatiques et immobilisations en cours, avances et acomptes) sont inscrits au bilan de votre société respectivement pour une valeur nette comptable de € 18,8 milliards et de € 3,8 milliards, soit 64 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est constatée si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.7 et 1.9 de l'annexe des comptes annuels, leur valeur est examinée annuellement par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les titres de participation : de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la participation concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue ; • pour les immobilisations incorporelles : des cash flows futurs actualisés (fonds commerciaux) ou d'une approche multicritère (marques) ; <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.</p> <p>Compte-tenu du poids des titres de participation et des immobilisations incorporelles au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments, dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation et des immobilisations incorporelles (hors solutions informatiques et immobilisations en cours, avances et acomptes).</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à examiner, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, et à apprécier la qualité de ces estimations en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés.</p> <p>Nous avons principalement orienté nos travaux sur les titres de participation et les immobilisations incorporelles présentant une valeur d'utilité proche de leur valeur nette comptable.</p> <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des principales estimations, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la cohérence des projections de chiffre d'affaires et du taux de marge, par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier ; • la corroboration des taux de croissance retenus avec les analyses de performance du marché cosmétique mondial, en tenant compte des spécificités des marchés locaux et des canaux de distribution dans lesquels votre société opère ; • les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres les composant avec des références externes, en intégrant dans notre équipe des experts en évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société L'Oréal par votre assemblée générale du 29 avril 2004 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 21 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

David Dupont-Noel

ERNST & YOUNG Audit

Céline Eydiéu-Boutté